



18 octobre 2021

(21-7870)

Page: 1/5

Comité de l'accès aux marchés

Original: anglais

RAPPORT (2021) DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES

1. Depuis le dernier examen¹, le Comité de l'accès aux marchés a tenu deux réunions formelles (29 et 30 avril et 11 octobre) et quatre réunions informelles (28 janvier, 26 mai, 16 juin et 21 septembre). Il doit tenir une autre réunion informelle le 9 décembre. Les comptes rendus des réunions formelles figurent dans les documents G/MA/M/74 et G/MA/M/75 (à paraître).
2. M. Chakarin KOLMOSIRI (Thaïlande) a été élu Président du Comité de l'accès aux marchés par voie de procédures écrites en août 2021. À la réunion du 11 octobre, le Président a noté qu'en réponse aux observations reçues, il tiendrait des consultations sur la question de la vice-présidence du Comité.

DÉROGATIONS

3. À sa réunion formelle du 11 octobre, le Comité a approuvé la prorogation de la dérogation "collective" concernant le SH2002 (G/C/W/796), la dérogation "collective" concernant le SH2007 (G/C/W/797), la dérogation "collective" concernant le SH2012 (G/C/W/798) et la dérogation "collective" concernant le SH2017 (G/C/W/799). Le Comité est convenu de transmettre les projets de décision portant octroi d'une dérogation au Conseil général par l'intermédiaire du Conseil du commerce des marchandises en vue d'une action appropriée.

INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

4. À ses réunions formelles, le Comité a pris note d'un rapport révisé du Secrétariat (G/MA/W/158/Rev.2 et G/MA/W/158/Rev.3) qui donnait une vue d'ensemble de tous les exercices de transposition du SH.

Introduction des modifications du Système harmonisé 1996 (SH1996) dans les listes de concessions

5. À ses réunions de 2021, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH1996 dans les listes de concessions. Le Président a informé que les listes de concessions de l'ensemble des 64 Membres énumérés dans l'Annexe de la Décision du 27 mai 2009 (WT/L/756) avaient été transposées avec succès dans le SH1996 et certifiées. Les travaux techniques dans le cadre des procédures de transposition antérieures (document L/6905 du GATT) restaient en suspens pour un Membre.

Introduction des modifications du Système harmonisé 2002 (SH2002) dans les listes de concessions

6. À ses réunions de 2021, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/605 et WT/L/807) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2002 avaient été examinés. À la réunion formelle du 11 octobre, le Président a annoncé que 116 listes de

¹ G/L/1377, daté du 19 novembre 2020.

concessions avaient été transposées dans le SH2002 et distribuées pour certification. Les travaux techniques restaient en suspens pour un Membre.

Introduction des modifications du Système harmonisé 2007 (SH2007) dans les listes de concessions

7. À ses réunions de 2021, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/673 et WT/L/830) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2007 avaient été examinés. À la réunion formelle du 11 octobre, le Président a annoncé que 111 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2007 et distribuées pour certification.

Introduction des modifications du Système harmonisé 2012 (SH2012) dans les listes de concessions

8. À ses réunions de 2021, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2012 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/831) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2012 avaient été examinés. À la réunion formelle du 11 octobre, le Président a annoncé que 102 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2012 et distribuées pour certification.

Introduction des modifications du Système harmonisé 2017 (SH2017) dans les listes de concessions

9. À ses réunions de 2021, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2017 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/995) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2017 avaient été examinés. À la réunion formelle du 11 octobre, le Président a annoncé que 54 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2017 et distribuées pour certification.

Procédure pour l'introduction des modifications du SH2022 dans les listes de concessions – Projet de décision

10. À sa réunion du 11 octobre, le Comité [est convenu de transmettre, par l'intermédiaire du Conseil du commerce des marchandises, le projet de décision sur la Procédure pour l'introduction des modifications du SH2022 dans les listes de concessions (JOB/MA/147/Rev.2)² au Conseil général, pour que celui-ci prenne les mesures appropriées].

DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES

11. À ses réunions de 2021, le Comité a examiné les notifications de restrictions quantitatives présentées par 32 Membres: Afghanistan; Argentine; Australie; Bahreïn, Royaume de; Brésil; Cambodge; Canada; Chine; Colombie; Égypte; El Salvador; Équateur; États-Unis; Gambie; Inde; Kazakhstan; Malaisie; Monténégro; Nicaragua; Norvège; Nouvelle-Zélande; Philippines; République de Corée; République kirghize; Royaume-Uni; Seychelles; Singapour; Thaïlande; Tonga; Turquie; Ukraine et Union européenne. Bon nombre de ces notifications portaient sur des prohibitions ou des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (voir le paragraphe 15 plus bas); d'autres étaient des notifications complètes de toutes les restrictions quantitatives en vigueur pour la période biennale 2020-2022. Le Comité a également pris note de l'analyse factuelle, par le Secrétariat, de toutes les restrictions quantitatives notifiées (G/MA/W/114/Rev.3) qui ont été consignées dans la base de données sur les restrictions quantitatives³ et du rapport rendant compte de la situation concernant les notifications de restrictions quantitatives (G/MA/QR/11).

² G/C/W/802

³ <https://QR.wto.org/>.

BASES DE DONNÉES

12. À ses réunions formelles de 2021, le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la Base de données intégrée (BDI) et la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). Les rapports fournissaient des renseignements sur, entre autres choses, l'utilisation des renseignements contenus dans les bases de données, l'état d'avancement du développement des logiciels et l'assistance technique. Le Comité a été informé qu'un Membre avait conclu un accord bilatéral avec le Secrétariat concernant la transmission automatique des données, conformément au paragraphe 8 de la Décision concernant la BDI (G/MA/367), et qu'un autre Membre était en train de faire de même. Le Comité a par ailleurs pris note des documents qui rendaient compte de l'état des communications destinées à la BDI (G/MA/IDB/2/Rev.53 et G/MA/IDB/2/Rev.54).

13. À sa réunion formelle des 29 et 30 avril, le Secrétariat a informé le Comité d'un projet visant à publier la base de données LTC, qui contient les renseignements les plus récents sur les engagements consolidés des Membres, en format MS Excel en plus de la version MS Access, afin de faciliter l'accès à ces renseignements importants. À l'issue d'une période d'un mois ménagée pour la présentation d'observations par les Membres, les fichiers LTC en format Excel ont été mis à la disposition du public le 26 juin 2021 via le logiciel d'analyse tarifaire en ligne (TAO)⁴ et la bibliothèque en ligne pour les listes concernant les marchandises.⁵

14. À ses réunions de 2021, le Comité a pris note d'un rapport établi par le Secrétariat conformément au paragraphe 16 de la Décision concernant la BDI, qui oblige ce dernier à maintenir une liste de sites Web officiels des Membres sur lesquels les données concernant les droits de douane ou les importations sont publiquement disponibles (G/MA/IDB/W/13/Rev.4 et G/MA/IDB/W/13/Rev.5).

AUTRES ACTIVITÉS

15. À ses réunions formelles de 2021, le Comité a pris note d'un rapport établi par le Secrétariat résumant les restrictions à l'exportation et les mesures de facilitation des échanges en rapport avec la pandémie de COVID-19 (G/MA/W/168). À la réunion formelle des 29 et 30 avril, il a été demandé au Secrétariat de mettre à jour le rapport et de tenir compte de renseignements additionnels issus de l'exercice de suivi du commerce⁶ qui n'avaient pas encore été notifiés. À sa réunion du 11 octobre, le Comité a pris note du rapport révisé (G/MA/W/168/Rev.1). Le Comité a également pris note d'un document recensant toutes les notifications liées à la COVID-19 qui avaient été présentées par les Membres au Comité de l'accès aux marchés (G/MA/W/157/Rev.2 et G/MA/W/157/Rev.3), ainsi que de communications contenant des renseignements sur les mesures unilatérales liées à la COVID-19 prises pour faciliter le commerce.

16. À la réunion des 29 et 30 avril, le Comité a pris note d'un exposé fait par un représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur les principales modifications qui résulteraient de l'introduction de la modification du SH2022. À la réunion du 11 octobre, des représentants de l'OMD et de l'OMC ont fait un exposé sur la liste indicative conjointe d'intrants essentiels aux vaccins.⁷ À cette même réunion, le Secrétariat a informé le Comité que l'Instrument de suivi du SH⁸, un nouvel outil en ligne mis au point en collaboration avec l'OMD, avait officiellement été lancé.

17. À sa réunion informelle du 26 mai, le Secrétariat a informé le Comité qu'il pouvait organiser des séances de formation pour les délégués en poste à Genève sur les questions techniques traitées par le Comité, et qu'il avait lancé une enquête en ligne avec une liste indicative de sujets de formation. À sa réunion formelle du 11 octobre, le Comité a pris note du thème de la première séance de formation, prévue en 2022, qui était le suivant: "Introduction à l'accès aux marchés: principales règles et procédures, y compris les notifications, dans le cadre des accords relevant de la compétence de la Division de l'accès aux marchés".

18. À sa réunion informelle du 16 juin, le Comité a tenu sa deuxième session spécifique informelle consacrée à l'examen des retours d'information des Membres concernant la diffusion de données et

⁴ <https://tao.wto.org/>.

⁵ <https://goods-schedules.wto.org/>.

⁶ https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/trade_related_goods_measure_f.htm.

⁷ https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/vaccine_inputs_report_f.pdf

⁸ <https://hstracker.wto.org/>.

les outils en ligne élaborés par le Secrétariat conformément au paragraphe 15 de la Décision concernant la BDI. Le rapport résumé a été distribué sous la cote G/MA/W/144/Add.1.

19. Le 21 septembre, le Secrétariat a organisé, à la demande du Comité, une séance d'information sur les "restrictions quantitatives et leurs rapports avec les accords environnementaux multilatéraux".⁹ Le Président a fait rapport sur cette activité à la réunion formelle du 11 octobre.

20. À sa réunion des 29 et 30 avril, le Comité a pris note du document du Secrétariat intitulé "État des listes des Membres de l'OMC" (G/MA/W/23/Rev.17), qui énumère l'ensemble des instruments juridiques relatifs aux listes de concessions de tous les Membres. Il a également pris note du document du Secrétariat intitulé "Rapport factuel sur l'état des renégociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994" (G/MA/W/123/Rev.8).

21. À sa réunion des 29 et 30 avril, le Comité a pris note d'une proposition de la Fédération de Russie sur le "renforcement de la transparence concernant les droits appliqués" (JOB/MA/138). À sa réunion du 11 octobre, le Comité a également pris note d'une proposition de l'Australie, du Brésil, du Canada, de l'Ukraine et de l'Union européenne sur la transparence concernant la modification des taux de droits appliqués (JOB/AG/212/Rev.1).

22. À sa réunion formelle des 29 et 30 avril, après une période d'essai par les Membres et l'organisation d'une séance de simulation, le Comité a utilisé eAgenda pour la première fois, sur une base volontaire.¹⁰ Le Comité a aussi utilisé eAgenda pour sa réunion formelle du 11 octobre. À sa réunion informelle du 26 mai, le Comité a entendu un exposé sur la base de données sur les préoccupations commerciales¹¹ et a discuté de la possibilité d'incorporer les préoccupations commerciales soulevées au Comité de l'accès aux marchés dans la base de données existante.

23. À sa réunion informelle du 28 janvier, le Comité a examiné la possibilité de mettre en distribution générale les documents de négociation du Cycle d'Uruguay et est convenu de partager avec les Membres un inventaire de l'ensemble des documents concernés afin qu'ils puissent les examiner pendant une période de six mois prenant fin le 31 octobre 2021. Le Comité doit reprendre les discussions sur la question de la mise en distribution générale des documents de négociation du Cycle d'Uruguay à sa réunion informelle du 9 décembre.

24. À ses réunions formelles, le Comité a pris note des préoccupations commerciales suivantes:

Tableau 1.

Préoccupation ¹²	Soulevée par ¹³ :
1. Angola – Pratiques de restriction des importations	États-Unis et Fédération de Russie
2. Chine – Droits de douane sur certains circuits intégrés	Japon, Taipei chinois et Union européenne
3. Chine – Mesures perturbatrices et restrictives pour le commerce	Australie
4. Égypte – Système d'enregistrement du fabricant (Décret n° 43/2016)	Fédération de Russie
5. Union européenne – Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (le Pacte vert pour l'Europe de décembre 2019)	Arménie, Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Qatar, République kirghize, Royaume d'Arabie saoudite et Royaume de Bahreïn
6. Union européenne – Mécanisme pour la transparence des exportations de vaccins	Australie
7. Inde – Droits de douane sur les produits des télécommunications et autres produits	Chine
8. Inde – Politiques d'importation visant les pneumatiques	Union européenne
9. Inde – Restriction à l'importation de climatiseurs	Japon
10. Inde – Politiques d'importation concernant les pneus, les téléviseurs et les climatiseurs	Thaïlande

⁹ https://www.wto.org/french/tratop_f/markacc_f/gr_f.htm

¹⁰ <https://agenda.wto.org/en/cma>.

¹¹ <https://tradeconcerns.wto.org/fr>.

¹² Y compris les points soulevés au titre des "autres questions".

¹³ Cette colonne indique le(s) Membre(s) ayant soulevé la préoccupation lors d'une réunion formelle ou de toutes les réunions formelles visées par le présent rapport.

Préoccupation ¹²	Soulevée par ¹³ :
11. Inde – Restrictions quantitatives à l'importation de certaines légumineuses	Australie, Canada, États-Unis, Fédération de Russie et Union européenne
12. Inde – Normes indiennes et restrictions à l'importation dans le secteur automobile (Ordonnance en matière de qualité): jantes, vitrages de sécurité, casques	Indonésie
13. Ordonnance de 2020 sur le papier pour copieur ordinaire	Indonésie
14. Indonésie – Droits de douane sur certains produits des télécommunications et autres produits	États-Unis
15. Indonésie – Restriction à l'importation de climatiseurs	Japon
16. Indonésie – Programme de remplacement des importations	Union européenne
17. Mexique – Contingent d'importation pour le glyphosate	États-Unis
18. Mongolie – Restrictions quantitatives à l'importation de certains produits agricoles	Fédération de Russie
19. Népal – Interdiction d'importer des boissons énergisantes	Thaïlande
20. Fédération de Russie – Prohibition à l'exportation d'ouvrages en bois	Union européenne
21. Fédération de Russie – Régime de suivi et de traçabilité	États-Unis
22. Fédération de Russie – Application discriminatoire de la taxe sur la valeur ajoutée	États-Unis
23. Émirats arabes unis, État du Koweït, Oman, Qatar, Royaume d'Arabie saoudite, Royaume de Bahreïn – Taxe sélective appliquée à certains produits importés	États-Unis, Japon, Suisse et Union européenne
24. Sri Lanka – Interdiction d'importer visant divers produits	Australie, Union européenne
25. Sri Lanka – Interdiction d'importer de l'huile de palme	Indonésie
26. Royaume-Uni – Rectifications et modifications de la Liste XIX	Fédération de Russie
27. Royaume-Uni – Renégociation des contingents tarifaires au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994	Fédération de Russie